



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 JUIN 2013**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, E. DUPONT, P. BERQUET, Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, G. MORGUE, M. N. NICOLAS, Mme S. GERMANICUS, M. A. ROBLIN

Absents excusés : M. D. DUMOULIN, pouvoir à Mme I. JACQUES
M. Y. GOUNOT, pouvoir à M. B. LERISSON
Mme G. TILMANN, pouvoir à Mme F. FORZANI

Absent : M. E. NIVET

Secrétaire de séance : Mme S. GERMANICUS

1/ Approbation des comptes-rendus des séances des conseils municipaux des 27 février 2013, 28 mars 2013, 19 avril 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes-rendus des séances des conseils municipaux des 27 février 2013, 28 mars 2013, 19 avril 2013.

2/ Approbation du compte administratif 2012 - modification

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2012 et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le compte administratif 2012 de la commune, lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 668 195.69€
Recettes : 1 912 477.06€
Excédent de clôture : 244 281.37€

Section d'Investissement

Dépenses : 474 282.93€
Recettes : 664 726.09€
Excédent de fin de l'exercice : 190 443.16€
Excédent d'exercice 2011 (N-1) 377 832.34€

RAR recettes :	0,00
RAR dépenses :	<u>120 717.42</u>
	- 120 717.42

Solde restes à réaliser : - 120 717.42€

Excédent de clôture : 447 558.08€

**Suite à la dissolution du SMBDRV, une recette de 61.39€ a été constaté
Et reportée au 002**

Constatant que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de **244 281.37€**, décide d'affecter ce résultat comme suit :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 244 281.37€

3/ Prise en compte d'une recette correspondant aux clés de répartition des excédents du Syndicat intercommunal d'études d'urbanisme et d'aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse (S.I.E.U.A.H.V.C.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND en compte la recette de 1825,70€ correspondant aux clés de répartition des excédents du SIEUAHVC, lors de sa dissolution, au profit des communes sortantes, calculées sur la base de nombre d'habitants.

DIT que cette recette sera reportée au chapitre 002 du budget primitif 2013.

4/ Autorisation pour constitution de provision pour le coût de sortie du SICTOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à approvisionner le compte 6865 d'un montant de 100 000€ correspondant au coût estimé de la sortie du SICTOM

5/ Vote de la décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative n° 1, laquelle se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :

023 : 16 123.09€

TOTAL : 16 123.09€

Recettes :

002 : 1 887.09€

74 121 : 11 210.00€

7484 : 3 026.00€

TOTAL : 16 123.09€

Section d'Investissement

Dépenses :

2031 : - 33 670.99 €

2128 : - 12 122.30 €

21311 : - 2 115.21 €

2135 : - 35 248.75 €

2151 : 9 292.47 €

2152 : 7 988.26 €

21571 : -1 650.48 €

2182 : - 15 000 €

2183 : -3 628.96 €

2188 : - 17 280.73 €

TOTAL : - 103 436.69 €

Recettes :

021 : 16 123.09€

10223 : 3 342.00€

TOTAL : 19 465.09€

6/ Approbation de la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le dossier de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est annexé à la présente .

DIT, que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à disposition du public en Mairie.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie, durant un mois, et d'une mention dans un journal local.

DIT, que la présente délibération sera exécutoire à compter de la transmission au représentant de l'Etat et après accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

7/ Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc – Accord local sur la représentation communautaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la composition totale du futur Conseil communautaire élu à l'issue des prochaines élections de mars 2014 à 64 délégués,

DECIDE d'approuver la répartition de ces 64 délégués entre les 18 communes faisant partie du périmètre de définition de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est la suivante :

Bailly : 2 conseillers communautaires
Bièvres : 2 conseillers communautaires
Bois d'Arcy : 3 conseillers communautaires
Bougival : 2 conseillers communautaires
Buc : 2 conseillers communautaires
Châteaufort : 2 conseillers communautaires
Fontenay-le-Fleury : 3 conseillers communautaires
Jouy-en-Josas : 2 conseillers communautaires
La Celle-Saint-Cloud : 4 conseillers communautaires
Le Chesnay : 6 conseillers communautaires
Les Loges-en-Josas : 2 conseillers communautaires
Noisy-le-Roi : 2 conseillers communautaires
Rennemoulin : 1 conseiller communautaire
Rocquencourt : 2 conseillers communautaires
Saint-Cyr l'Ecole : 4 conseillers communautaires
Toussus-le-Noble : 2 conseillers communautaires
Versailles : 19 conseillers communautaires
Viroflay : 4 conseillers communautaires

8/ Participation financière classe nature du 10 au 14 juin 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur la participation financière de la classe nature 2013 de l'école primaire, à hauteur de 30% du montant du séjour, plafonné à 370€.

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

9/ Adhésion des communes de Condé-sur-Vesgre et Grandchamp au Syndicat d'Energie des Yvelines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner son avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Condé-sur-Vesgre et de Grandchamp au Syndicat d'Energie des Yvelines.

10/ Indemnité pour le gardiennage des églises communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer pour l'année 2013, l'indemnité de gardiennage des églises communales à 119,55€ pour le gardien ne résidant pas dans la commune

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013

11/ Indemnité de conseil à M. Jean-Pierre LEOST, Trésorier Principal pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 9 avril 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas accorder l'indemnité de conseil attribuée au Trésorier Principal M. Jean-Pierre LEOST pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 9 avril 2012 soit 157,10€

12/ Indemnité de conseil à M. Jean-Luc COFFION, Trésorier Principal par intérim pour la période du 10 mars 2012 au 1^{er} juillet 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas accorder l'indemnité de conseil attribuée au Trésorier Principal par intérim à M. Jean-Luc COFFION pour la période du 10 mars 2012 au 1^{er} juillet 2012 soit 130,12€

13/ Indemnité de conseil à Mme Sylvie BIERJON, Trésorier Principal pour la période du 2 juillet 2012 au 31 décembre 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas accorder l'indemnité de conseil attribuée au Trésorier Principal Mme Sylvie BIERJON pour la période du 2 juillet 2012 au 31 décembre 2012 soit 291,99€

14/ Mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord sur la mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services.

PRECISE que celle-ci prendra effet après l'avis du Comité Technique Paritaire.

15/ Avis sur l'enquête publique portant sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Orge et de l'Yvette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 2 Abstentions (MM. B. LERISSON et Y. GOUNOT)

PREND acte de l'enquête publique sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Orge et de l'Yvette

16/ Avis sur l'enquête publique portant sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Ile-de-France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE que soit pérennisé, voir intensifié le travail de réhabilitation des rigoles du plateau de Saclay

DEMANDE que soit étudié la réduction des nuisances produites par l'aérodrome de Toussus le Noble au titre de la cohérence écologique sur la protection des populations et de leur environnement (pollutions olfactives et sonores) et la pollution des sols par les rejets d'hydrocarbures.

DEMANDE que soit réétudié le projet de métro automatique dans la traversée du plateau pour la réaliser en souterrain pour préserver les continuités écologiques et agricoles du plateau de Saclay.

Décisions municipales

- par décision municipale n° 2013-01 – il est donné autorisation au Maire de signer un marché pour une mission de programmation relative à l'école primaire
- par décision municipale n° 2013-02 – il est donné autorisation au Maire de signer un marché de service pour le suivi de l'environnement informatique Systèmes et Réseaux
- par décision municipale n° 2013-03 – il est donné autorisation au Maire de signer un marché à procédure adaptée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Patrice PANNETIER